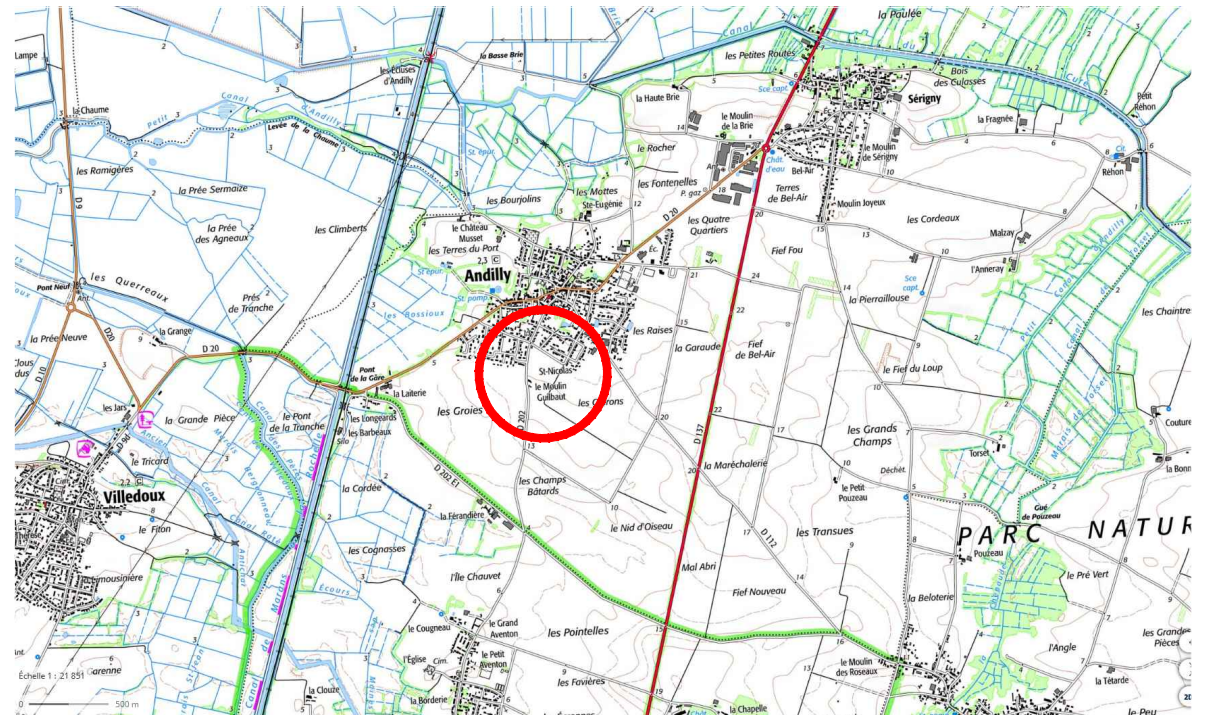


Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architectes

G.H.E.C.O. Urbanisme
13 bis, rue Buffeterie
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.01.92

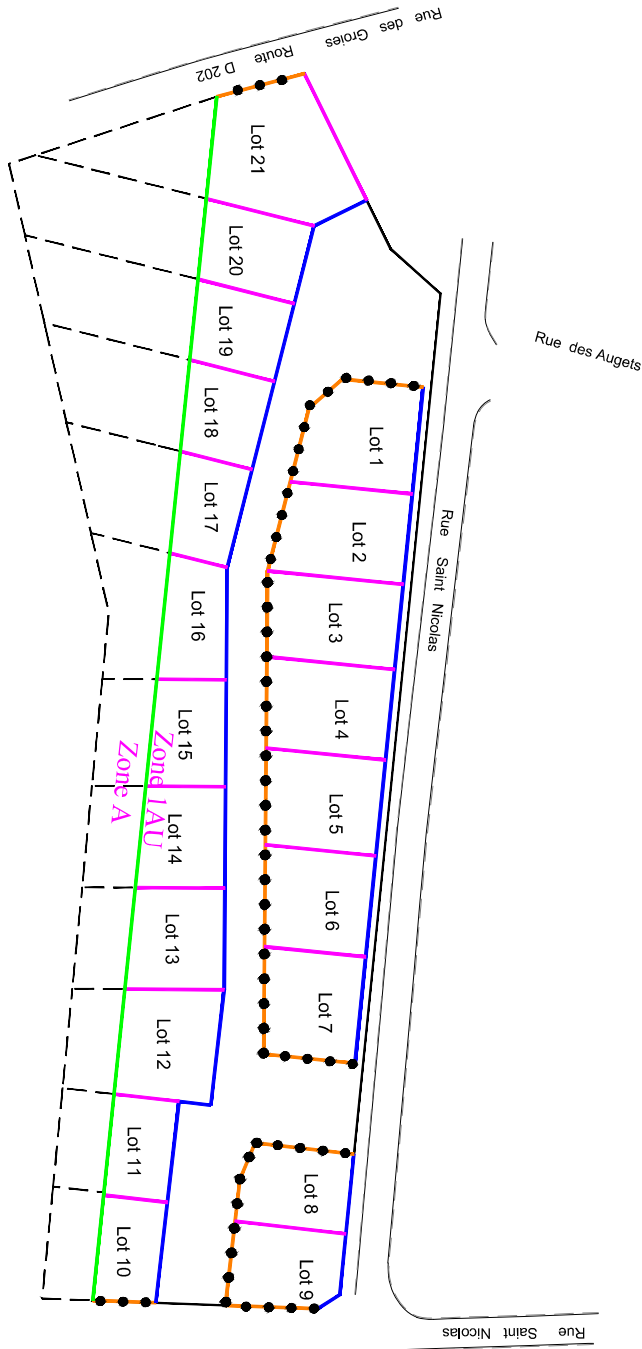
E-mail: gheco@wanadoo.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

E-mail: geometres@bcge17.com

Dispositions réglementaires PLU de la Communauté d'agglomération
Aunis Atlantique approuvé le 19 mai 2021 - Zones 1AU et A



Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par:
un mur plein d'une hauteur maximale de 1,20 m
ou
un mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.

Grillage de couleur foncée d'une hauteur maximum de 1,60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

ou
mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.

Mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m

ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1,80m
obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

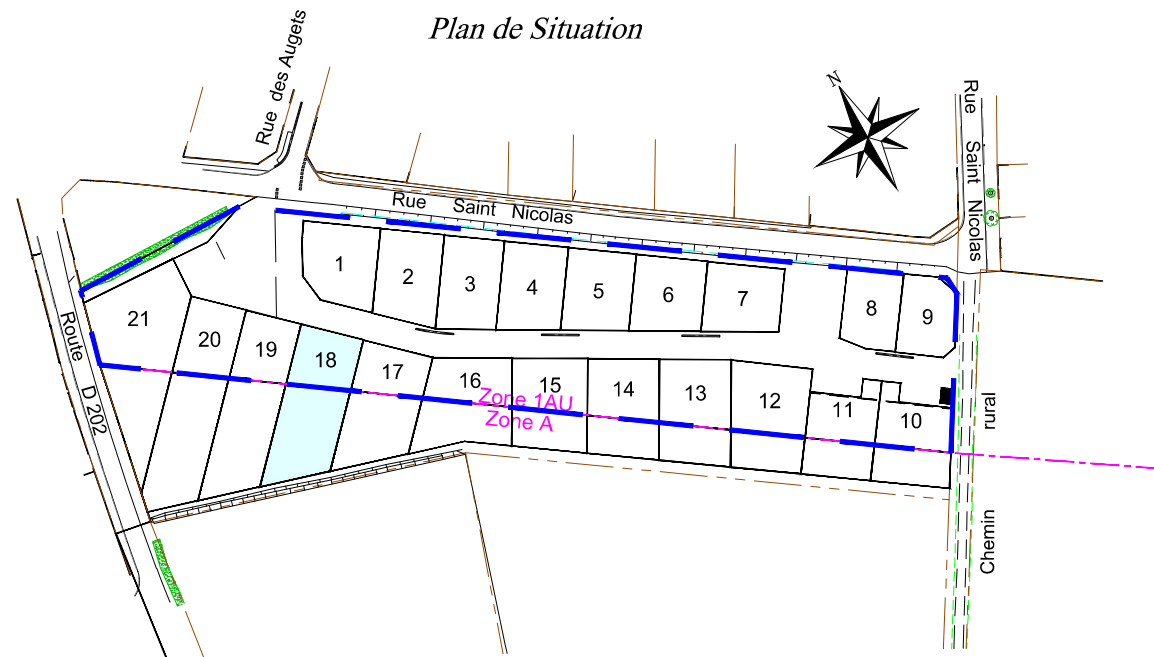
En extrémités des tronçons, les 3 derniers mètres seront traités avec une clôture
identique à celle de la façade rejointe.

Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m obligatoirement doublée d'une haie vive d'essences locales variées.

Les haies vives d'essences locales variées seront
obligatoirement conforme à la liste d'essence de
l'OAP « Lisières Urbaines ».

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux
lettres devront être intégrés dans le muret ou un encadrement
bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m

Plan de Situation



Echelle : 1/200

